

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Lettre de Sa Sainteté le Pape Pie IX.
A. S. M. Maximilien Ier, empereur du Mexique.

Sire,

Quand, au mois d'avril dernier, avant de prendre les rênes du nouvel empire du Mexique, Votre Majesté voulut se rendre dans cette capitale pour vénérer le tombeau des saints apôtres, et recevoir la bénédiction apostolique, Nous lui fîmes part de la profonde douleur qui remplissait Notre âme, à la vue du lamentable état où les bouleversements sociaux de ces dernières années avaient réduit tout ce qui touche à la religion chez la nation mexicaine.

Dès avant cette époque, et plus d'une fois, nous avons élevé là-dessus des plaintes, dans des actes publics et solennels, protestant contre la loi inique appelée de réforme, qui renversait les droits les plus inviolables de l'Eglise, outrageait l'autorité de ses pasteurs; contre l'usurpation des biens ecclésiastiques et la dilapidation du patrimoine sacré; contre l'injuste suppression des ordres religieux; contre les fausses maximes qui blessaient directement la sainteté de la religion catholique; enfin contre beaucoup d'autres attentats commis au préjudice, non seulement des personnes sacrées, mais encore du ministère pastoral et de la discipline de l'Eglise.

Aussi Votre Majesté a-t-elle dû facilement comprendre combien nous avons été heureux de voir, grâce à l'établissement du nouvel empire, poindre l'aurore de jours pacifiques et prospères pour l'Eglise du Mexique.

Cette joie a grandi quand nous vîmes appelé à cette couronne un prince de famille catholique, et qui avait donné tant de preuves de sa religieuse piété. Aussi vive fut l'allégresse des dignes évêques mexicains, qui, en quittant la capitale de la chrétienté, où ils ont laissé tant d'exemples de leur abnégation et de leur filial dévouement envers Notre personne, eurent le bonheur d'être les premiers à offrir leur hommage sincère au souverain élu de leur patrie, et de recevoir de sa propre bouche les assurances les plus flatteuses de la résolution énergique où il était de réparer les torts faits à l'Eglise, et de réorganiser les éléments bouleversés de l'administration civile et religieuse.

La nation mexicaine, elle aussi, salua avec une joie indicible l'avènement au trône de Votre Majesté, appelée par le désir unanime d'un peuple qui, jusqu'alors, avait été contraint de gémir sous le joug d'un gouvernement anarchique, et de pleurer sur les ruines et les désastres de la religion catholique, sa première gloire en tous temps et le fondement de sa prospérité.

Sous ces heureux auspices, nous attendions de jour en jour les premiers actes du nouvel empire, persuadés qu'on donnerait à l'Eglise outragée avec tant d'impunité par la révolution une prompte et juste réparation, soit en révoquant les lois qui l'avaient réduite à un tel état d'oppression et de servitude, soit en promulguant d'autres, propres à suspendre les effets désastreux d'une administration impie.

Déjà jusqu'à présent dans nos espérances la cause en est due peut-être aux difficultés qui se rencontrent lorsqu'il s'agit de réorganiser une société depuis longtemps bouleversée, nous ne pouvons nous empêcher de nous adresser à Votre Majesté et d'en appeler à la droiture de ses intentions, à l'esprit catholique dont elle a donné des preuves éclatantes d'autres occasions, aux promesses qu'elle nous a faites de protéger l'Eglise, et nous avons la confiance que cet appel, pénétrant jusque dans son noble cœur, produira les fruits que nous attendons de Votre Majesté.

Elle voit bien que si l'Eglise est toujours entravée dans l'exercice de ses droits sacrés, si l'on ne révoque pas les lois qui l'empêchent d'acquiescer et de posséder, si l'on continue à détruire les églises et les convents, si, de la main des acquiesseurs, on accepte le prix des biens de l'Eglise, si on donne une autre destination aux édifices sacrés, si on ne permet aux religieux de reprendre leur habit et de vivre en communauté, si les religieuses sont contraintes de mendier leurs aliments et de vivre dans des réduits pauvres et malsains, si l'on permet aux journaux d'insulter impunément des pasteurs et d'attaquer la doctrine de l'Eglise catholique, le scandale pour les fidèles et le dommage pour la religion resteront les mêmes et peut-être deviendront plus grands encore.

Ah! sire, au nom de cette foi et de cette piété qui sont l'ornement de votre auguste famille; au nom de cette Eglise, dont Jésus-Christ, malgré notre indignité, nous a constitué le chef suprême et le pasteur; au nom du Dieu tout-puissant qui nous a choisis pour gouverner cette nation catholique, dans le seul but d'en guérir les plaies et de remettre en honneur sa très sainte religion; nous vous en conjurons, mettez la main à l'œuvre, laissez de côté toute considération humaine, et guidé par une prudence éclairée et le sentiment chrétien, essayez les larmes d'une partie si intéressante de la famille catholique, et par une telle condui-

te rendez-vous digne des bénédictions de Jésus-Christ le prince des pasteurs. A cette fin et pour seconder davantage vos propres desirs, nous vous envoyons notre représentant. Il vous confirmera de vive voix la peine que nous ont occasionnée les tristes nouvelles qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour, et vous fera mieux connaître encore quelle a été notre intention et notre but en l'acréditant auprès de Votre Majesté.

Nous l'avons chargé à la fois, et de demander en notre nom à Votre Majesté, la révocation des lois funestes qui oppriment l'Eglise depuis si longtemps, et de préparer, avec la coopération des évêques et là où ce serait nécessaire, avec le concours de notre autorité apostolique, la réorganisation entière et désirée des affaires ecclésiastiques.

Votre Majesté sait très bien que, pour réparer efficacement les maux occasionnés par la révolution et pour rendre au plus tôt des jours heureux à l'Eglise, il faut avant tout que la religion catholique, à l'exclusion de tout culte dissident, continue à être la gloire et le soutien de la nation mexicaine; que les évêques soient entièrement libres dans l'exercice de leur ministère pastoral; que les ordres religieux soient rétablis et réorganisés, conformément aux instructions aux pouvoirs que nous avons donnés; que le patrimoine de l'Eglise et les droits qui s'y rattachent soient sauvegardés et protégés; que personne n'obtienne la faculté d'enseigner et de publier des maximes fausses et subversives, que l'enseignement tant public que privé soit dirigé et surveillé par l'autorité ecclésiastique; et qu'enfin soient brisées les chaînes qui, jusqu'à présent, ont retenu l'Eglise sous la dépendance et l'arbitraire du gouvernement civil.

Si l'édifice religieux vient à être rétabli sur de telles bases, comme nous ne voulons pas en douter, Votre Majesté donnera satisfaction à l'un des plus grands besoins, à l'une des plus vives aspirations du peuple si religieux du Mexique; elle calmera nos anxiétés et celles de cet illustre épiscopat; elle ouvrira le chemin à l'éducation d'un clergé savant et zélé, ainsi qu'à la réforme morale de ses sujets; de plus elle donnera un exemple éclatant aux autres gouvernements des républiques américaines où de pareilles bien regrettables vicissitudes ont éprouvé l'Eglise, enfin elle travaillera efficacement, sans aucun doute, à la constitution de son propre trône, à la gloire et à la prospérité de sa famille impériale.

C'est pour cela que nous recommandons à Votre Majesté le nonce apostolique, qui aura l'honneur de lui présenter notre lettre confidentielle. Que Votre Majesté daigne l'honorer de sa confiance et de sa bienveillance pour lui rendre plus facile l'accomplissement de la mission qui lui est confiée. Qu'elle veuille bien aussi accorder une égale confiance aux très dignes évêques du Mexique, afin qu'animés, comme ils le sont, de l'esprit de Dieu, et désireux du salut des âmes, ils puissent avec joie et courage, entreprendre l'œuvre difficile de restauration, en ce qui les concerne, et concourir ainsi au rétablissement de l'ordre social.

En attendant, nous ne cesserons d'adresser chaque jour des humbles prières au Père des lumières et au Dieu de toute consolation, afin que les obstacles, une fois brisés, les conseils des ennemis de tout ordre social et religieux, dissipés, les passions politiques calmées, et la pleine liberté rendue à l'épouse de Jésus-Christ, la nation mexicaine puisse saluer dans la personne de Votre Majesté, son père, son régénérateur, sa plus belle et plus impénétrable gloire.

Dans la confiance où nous sommes de voir pleinement remplis ces vœux les plus ardents de notre cœur, nous donnons à Votre Majesté et à son auguste épouse la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, de notre palais apostolique du Vatican, le dix-huitième jour d'octobre 1864.

France.

On lit dans l'Union du 18 février :

Nous recevons à l'instant le " Livre jaune." Nous en publierons de larges extraits; voici pour aujourd'hui trois dépêches inédites qui terminent la série des affaires d'Italie et de Rome :

Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Sartiges, à Rome.

Paris, le 27 décembre 1864.

Monsieur le comte, j'ai pris connaissance de l'Encyclique de Sa Sainteté et des pièces dont elle est accompagnée. Ces documents n'ont pas tardé à parvenir à la publicité, et l'effet qui en résulte est en général bien éloigné d'être favorable au Saint-Siège. Cette condamnation de principes, dont plusieurs sont à juste titre considérés comme à jamais acquis aux sociétés modernes, cette évocation d'anciennes maximes, que l'on devait croire pour toujours abandonnées comme appartenant à un autre âge, ne pouvaient se produire dans des circonstances plus inopportunes.

Les ennemis du Saint-Siège, et, ce qui est presque dire la même chose, ceux de

ses partisans, qu'avengle l'exagération de leurs doctrines, sont seuls en position de s'en réjouir. Pour nous, monsieur le comte, dont les efforts tendent à sauvegarder l'existence temporelle de la Papauté, et qui faisons des vœux pour que les grands intérêts représentés par la cour de Rome se concilient avec ceux que les gouvernements ont pour mission de protéger, nous regrettons d'autant plus profondément la manifestation à laquelle le Saint-Siège vient d'avoir recours, qu'il a rendu par là plus difficile la tâche que nous poursuivons en ce moment dans l'intérêt de sa cause.

Signé : DROUYN DE LUY.

Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Sartiges, à Rome.

Paris, le 7 janvier 1865.

Monsieur le comte, je ne suis pas surpris de l'accueil que l'Encyclique a rencontré à Rome auprès des esprits modérés. S'ils s'accordent pour contester l'utilité et l'opportunité de cette démonstration, leur appréciation, je puis vous le dire, est partagée par la presque unanimité des catholiques de France.

Je ne parle pas des écrivains qui, s'étant donné la mission de défendre à la fois les principes de l'Eglise de Rome et ceux de la liberté moderne, s'efforcent de trouver un terrain de conciliation sur lequel les prescriptions de l'Eglise et les idées libérales puissent se rencontrer et se prêter un mutuel appui. Il est par trop manifeste qu'ils sont les premiers atteints par les doctrines proclamées dans la dernière Encyclique, et qu'il ne leur sera plus permis désormais, sous peine de se mettre en état de désobéissance vis-à-vis le Saint-Siège, de préconiser les principes libéraux qui, à des degrés divers, forment aujourd'hui la base des constitutions de la plupart des Etats européens.

Je ne mentionnerai pas davantage la portion du clergé ou des laïques qui est restée plus ou moins attachée aux opinions et aux traditions gallicanes; personne ne suppose sans doute que l'Encyclique ait pu être pour eux le sujet d'aucune satisfaction.

Mais, en dehors de telle ou telle classification, il y a en France des catholiques appartenant à tous les rangs de la société, qui, libres d'esprit de parti ou de systèmes, se contentent de trouver dans leur culte la satisfaction de leurs sentiments religieux, et respectent, dans les salutaires enseignements de l'Eglise, la garantie de leur foi et une condition essentielle du maintien de l'ordre moral dans la société comme dans la famille. Tous ceux-là, monsieur le comte, c'est-à-dire l'immense majorité, considèrent avec une sorte d'étonnement et d'inquiétude le manifeste du Saint-Père. Ils ne sont ni des théologiens, ni les casuistes, mais il leur suffit d'être de leur temps, d'être nés et d'avoir grandi dans les traditions et les principes qui constituent l'essence de la société actuelle, pour ne pas se méprendre sur la portée politique de ce manifeste et appréhender le trouble qui peut en résulter dans les consciences.

L'immense majorité des catholiques ne voit donc, monsieur le comte, dans l'encyclique du 8 décembre, qu'une tentative d'apologie en faveur de l'ancien régime; c'en est assez pour expliquer le légitime et profond regret qui lui inspire ce document.

Vous comprenez que je n'ai pas à entrer ici dans une discussion qui exigerait des développements considérables. Je me bornerai à vous dire que, dans l'opinion du gouvernement de l'empereur, l'Encyclique de Sa Sainteté tend à porter atteinte en général aux principes qui sont la base même de nos institutions, notamment aux principes de la souveraineté nationale, du suffrage universel, de la liberté de conscience et des cultes.

Je puis ajouter qu'elle tend également à méconnaître plus ou moins directement un acte international que le Saint-Siège est dans l'obligation de respecter dans sa lettre et dans son esprit : en effet, si le Concordat conclu en 1801, entre le pape Pie VII et l'auguste fondateur de notre dynastie, stipule que la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France, on ne peut en déduire l'obligation, pour le gouvernement de l'empereur, d'assurer la prééminence de la religion catholique au préjudice des autres cultes, dont l'existence, en dehors de toute question de vérité ou d'orthodoxie, a été également reconnue par l'Etat. Il est loin de notre pensée, monsieur le comte, d'attribuer à la cour de Rome l'intention formelle de chercher à faire prévaloir en France un système d'intolérance religieuse qui impliquerait, de la part de l'autorité politique et civile, des mesures coercitives à un degré quelconque; mais c'est déjà beaucoup trop que de telles conséquences puissent être tirées par des esprits absolus ou ardents de certains passages de l'Encyclique du 8 décembre, et le gouvernement de l'empereur ne saurait garder le silence en présence d'un acte aussi grave.

Il est permis de s'étonner que la cour de Rome ne se soit pas rendu un compte plus exact de l'état de l'opinion en France, des susceptibilités nationales, si

promptes à s'éveiller en pareille matière, et des devoirs qui en résultent pour le gouvernement impérial. Vous aurez déjà eu connaissance, par le *Moniteur*, de la lettre circulaire que M. le ministre de la justice et des cultes a cru devoir adresser aux membres de l'épiscopat français, afin de les informer loyalement des vues du gouvernement de Sa Majesté par rapport à l'Encyclique, et les avertissements qu'elle offrait la promulgation de ce document; je joins ici, à titre d'information, une copie de la circulaire de Son Excellence M. Baroche et du décret rendu sur l'avis du Conseil d'Etat, qui autorise, à l'exclusion des autres parties de l'Encyclique, celle qui concerne la célébration d'un jubilé.

Je vous prie, monsieur le comte, de ne pas laisser ignorer au cardinal secrétaire d'Etat les considérations qui ont motivé la ligne de conduite suivie par le gouvernement de l'empereur dans cette circonstance.

Il a donné et il donne chaque jour assez de gages de la bienveillance qu'il porte aux intérêts religieux, dans toutes les parties du monde aussi bien qu'en France, pour que l'on puisse méconnaître ses intentions quand il se montre résolu à préserver de toute atteinte des intérêts d'un autre ordre dont la garde est confiée à sa vigilante sollicitude.

Agréez, etc.

Signé : DROUYN DE LUY.

Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Sartiges, à Rome.

Paris, le 8 février 1865.

Monsieur le comte, le gouvernement de l'empereur a vu, dans les journaux, avec une pénible surprise, deux lettres écrites par le nonce apostolique, l'une à l'évêque d'Orléans, pour le féliciter de sa brochure relative à la convention du 15 septembre et à l'Encyclique du 8 décembre; l'autre à l'évêque de Poitiers, pour approuver son Manifeste.

Par cette double démarche, le nonce a gravement compromis le caractère dont il est revêtu. En s'adressant à des évêques français pour approuver et diriger leur conduite à l'égard du gouvernement impérial, Son Excellence a outrepassé ses attributions qui, d'après le droit public français, ne sauraient être que celles d'un ambassadeur manquant à son devoir le plus essentiel lorsqu'il encourage par son approbation la résistance aux lois du pays où il réside et la critique des actes du gouvernement près duquel il est accrédité.

Il est vrai que Son Excellence, dans les explications qu'elle m'a données sur ce sujet, a désavoué la publication de ces lettres, qu'elle attribue à une blâmable indiscretion. Mais c'est du fait lui-même que le gouvernement de Sa Majesté est en droit de se plaindre. Il espère donc que la cour de Rome dans sa sagesse, ne permettra pas le renouvellement de pareils écarts, qu'il est d'ailleurs résolu à ne pas tolérer.

Vous voudrez bien, monsieur le comte, donner lecture de cette déclaration à Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat.

Agréez, etc.

Signé : DROUYN DE LUY.

Question romaine.

Voici comment s'exprime l'exposé de la situation de l'empire sur les affaires d'Italie et de Rome :

" Les affaires d'Italie sont entrées dans une phase nouvelle, que caractérise la convention signée le 15 septembre dernier entre l'Empereur et le roi Victor-Emmanuel.

" Amenée à Rome par un intérêt de l'ordre le plus élevé, la France ne devait en sortir qu'après avoir rempli sa mission, dont le but était d'assurer l'indépendance du pouvoir pontifical.

" Plus d'une fois, depuis deux ans, le gouvernement italien avait demandé à celui de l'Empereur de mettre un terme à l'occupation de Rome; il lui a été invariablement répondu que nous désirions nous-mêmes pouvoir quitter les Etats pontificaux, et que, si le cabinet de Turin nous proposait un arrangement qui offrit des garanties suffisantes, nous serions prêts à l'examiner.

" Cette conduite, à la fois ferme et bienveillante, était dictée par une pensée trop conforme aux intérêts complexes dont nous avions à tenir compte, pour demeurer longtemps sans résultat; l'amélioration déjà sensible que nous signalons, il y a un an, dans la situation de l'Italie a fait de nouveaux progrès, et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel a pu aborder avec nous, dans des conditions acceptables, l'examen de la question dont la solution importe essentiellement aux destinées de la péninsule.

" En nous exprimant, comme par le passé, le désir de voir cesser l'occupation de Rome, le cabinet de Turin nous a en même temps annoncé sa résolution de transporter à Florence la capitale du royaume. Il donnait, en prenant cette mesure, un gage irréusable de la sincérité de ses intentions, et témoignait par là, plus hautement que par des paroles, qu'il ne faisait plus de la possession de Rome une condition nécessaire de l'unité italienne.

" Il nous a été permis, dès lors, d'entamer les négociations qui ont abouti à la convention du 15 septembre. Elle est suffisamment connue, et nous n'en reproduisons pas en détail les dispositions. Nous rappelons seulement que cette convention protège la frontière pontificale, assure la situation financière du gouvernement romain, et facilite le recrutement de son armée.

" Ces garanties puisent une force nouvelle dans la translation de la capitale de l'Italie à Florence. Cette mesure n'a point été imposée par le gouvernement impérial; c'est au cabinet de Turin qu'en appartient l'initiative. Il ne s'agit point, ainsi que l'ont prétendu quelques esprits ardents, d'une simple étape vers une autre capitale, d'un expédient uniquement destiné à frayer aux partisans de l'unité absolue le chemin de Rome. Les explications échangées entre les deux cabinets permettent de ne conserver à cet égard aucun doute.

" De son côté, le gouvernement de l'Empereur, en s'engageant à retirer ses troupes de Rome moyennant certaines conditions et dans un délai fixé, n'a pas pris cette résolution pour satisfaire uniquement aux désirs et aux demandes du gouvernement italien; il a été guidé avant tout par ses propres convenances et par l'ensemble des idées qui, dès l'origine, ont inspiré sa politique.

" Si des intérêts, qui étaient en même temps des devoirs, l'ont engagé à entretenir depuis quinze ans un corps d'armée dans les Etats du Saint-Siège, il n'a jamais dissimulé qu'il considérait ce fait comme une exception, nécessaire sans doute, mais regrettable et dans tous les cas transitoire, au principe de non-intervention. Il avait fait connaître à la cour pontificale, en diverses occasions, son intention de quitter Rome dès que les circonstances le permettraient. En signant la convention du 15 septembre, nous n'avons d'ailleurs entendu stipuler qu'en notre propre nom et nullement au profit du Saint-Siège, bien que le gouvernement de Sa Majesté se soit attaché avant tout à sauvegarder, autant qu'il dépendait de lui, les intérêts qui l'avaient conduit à Rome. Le Saint-Siège demeure donc libre de maintenir et de renouveler ses réserves à l'égard des faits accomplis; il reste entièrement juge de la mesure dans laquelle il croirait devoir concourir ou se prêter à l'application des dispositions de l'acte du 15 septembre, qui, dans notre pensée, ont pour objet de lui venir en aide et d'assurer sa sécurité.

" Si des partisans du gouvernement pontifical, plus zélés que prudents, ont trouvé que cet acte ne faisait point assez pour la Papauté, ou qu'il avait le tort de l'inviter à entrer dans une voie contraire à son droit, d'autres esprits non moins prévenus ont vu dans la même convention une atteinte aux droits de la nation italienne et un obstacle au développement de son unité. La discussion qui a eu lieu dans le Parlement a fait justice de ces exagérations de parti. Dans les deux Chambres le projet de loi relatif à la translation de la capitale a été voté à une majorité très considérable, et, sans les regrets qui devaient naturellement se produire à Turin, ce vote a été accueilli dans tout le reste de l'Italie avec une intelligente et manifeste satisfaction.

" En réalité, à une situation indecise et confuse, qui encourageait les témérités des partis et risquait, en se prolongeant, de devenir une cause d'anarchie au dedans et de complications au dehors, la convention du 15 septembre tend à substituer un état de choses régulier; et, si un certain apaisement général l'a rendue possible, elle aura à son tour pour heureux effet, on peut l'espérer, de contribuer à faire entrer l'Italie dans des conditions plus normales d'ordre et de tranquillité.

" L'établissement de la capitale à Florence ne peut manquer d'affermir les progrès de l'unification italienne en lui donnant un centre auquel les diverses parties de la Péninsule peuvent se rallier plus facilement. D'un autre côté, le chemin de Rome cesse d'être ouvert à ceux qui avaient inscrit le nom de cette ville sur leur drapeau. Au lieu de continuer de menacer la frontière actuelle de l'Etat pontifical, l'Italie a pris l'engagement solennel de ne pas l'attaquer, et même de la défendre contre toute agression extérieure.

" Il y a donc place, désormais, pour l'esprit de conciliation et de rapprochement entre la cour de Rome et le gouvernement italien; et, si la convention du 15 septembre n'est pas la solution définitive de la question romaine, elle peut du moins y conduire.

" Telles sont les considérations qui ont inspiré le gouvernement de l'Empereur dans la transaction qu'il a signée avec celui du roi d'Italie. Il n'a entendu, d'ailleurs, ni approuver ni prendre sous sa responsabilité tous les faits accomplis; il n'a pas eu davantage la prétention de prévoir et de régler toutes les éventualités de l'avenir; ce rôle n'appartient qu'à la Providence. Il se bornera à assurer, en ce qui le concerne, l'exécution exacte de la convention du 15 septembre, en réservant pour les cas imprévus son entière liberté d'action."

On lit dans le *Monde* du 20 février :

La question romaine étant toujours la grande préoccupation de l'époque, l'attention publique devait naturellement se fixer avant tout sur la partie du discours impérial relative à la Convention du 15 septembre. Aujourd'hui la presse s'en empare, et chacun de la commenter à sa guise. Avant de présenter à nos lecteurs quelques-unes des appréciations de nos feuilletons libéraux, nous croyons nécessaire de leur remettre sous les yeux le texte même des paroles de l'Empereur :

" L'Italie s'engage à respecter l'indépendance du Saint-Siège, à protéger les frontières des Etats-Romains, et nous permet ainsi de retirer nos troupes. Le territoire pontifical, effacement garanti, se trouve placé sous la sauvegarde d'un traité qui lie solennellement les deux gouvernements. Ce n'est donc pas une arme de guerre, mais une œuvre de paix et de conciliation."

Or, ou les mots n'ont plus de signification, ou il ressort clairement du langage de l'Empereur :

1° Que l'Italie a contracté solennellement l'obligation de respecter l'indépendance du Saint-Siège; et comme le Souverain-Pontife ne peut être indépendant qu'à la condition de rester roi de Rome, on doit en conclure logiquement que l'idée de Rome capitale de l'Italie est abandonnée;

2° Que le territoire pontifical est garanti solennellement, non-seulement par l'Italie, mais par la France elle-même. Que signifie ce mot *garanti*? N'est-ce pas assurer la possession contre toute attaque, n'importe d'où elle vienne? Si tel n'était pas le but des contractants, ils eussent mis des conditions restrictives à leur garantie.

Pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, nous rappellerons que, placés ici en face d'un texte, nous n'avons d'autre but que d'en pénétrer le sens. Nous n'ignorons pas les arguments des ennemis de l'Eglise. Respecter l'indépendance du Saint-Siège, disent-ils, ce n'est pas l'assurer contre un soulèvement de l'intérieur. *Garantir* le territoire pontifical contre une attaque du dehors, ce n'est point, en assurer la possession au Pape malgré ses sujets. Notre rôle ici n'est pas de leur répondre.

Aux journaux du Gouvernement incombe naturellement cette tâche; ils comprendront sans doute que de pareilles arguties supposant une politique à double face, mettent en cause l'honneur et la loyauté de notre patrie.

Arrivons aux commentaires, et commençons par le *Século* : " Nous quittons prochainement l'Italie, et ce sera désormais à Victor-Emmanuel, à lui seul, qu'incombait le devoir de protéger la Papauté." Ainsi M. Havin traduit-il les paroles de l'Empereur.

" Nous avons dès le principe, s'écrie le *Journal des Débats*, déclaré avec toute la presse libérale, que par la Convention du 15 septembre le Gouvernement se bornait à garantir le Saint-Siège contre toute attaque étrangère, laissant au pouvoir temporel le soin de prendre à l'intérieur les mesures nécessaires pour maintenir son existence. Nous ne voyons rien dans le discours impérial qui ne confirme notre interprétation."

La *Patrie* est en liesse. " L'Empereur, dit-elle, a promis deux fois le rappel de nos troupes, après avoir éloquemment proclamé l'affermissement de ce grand pays, qui, s'élevant au-dessus des préjugés locaux et méprisant des excès irréfléchies, transporte hardiment sa capitale au cœur de la Péninsule. Tel est donc, comme nous l'avons jugé, le pacte conclu entre Paris et Turin. C'est la patrie italienne constituée, le Saint-Siège appelé à vivre de sa vie propre, et ne devant désormais qu'à lui-même sa prospérité ou sa chute."

On voit que le *Século*, les *Débats* et la *Patrie* ne se soucient guère du traité de garantie liant solennellement les deux gouvernements.

" En ce qui concerne la question italienne, écrit l'*Indépendance*, il y a eu des satisfactions pour les amis du temporel, sans que les partisans de l'unité aient à se décourager."

" Nous ne savons, dit la *Gazette de France*, comment ce discours sera traduit en italien, mais en français il nous semble assurer au temporel pontifical la garantie de la France."

Si l'on consulte le texte, la *Gazette* a raison, et nous sommes tentés de croire que les journaux révolutionnaires sont peut-être moins contents qu'ils n'en ont l'air. Du reste, la discussion de l'Adresse lèvera tous les doutes. Un peu de patience donc, et nous saurons au juste ce que l'Eglise doit craindre ou espérer de la Convention !

Angleterre.

CHAMBRE DES LORDS.—Séance du 20 février.

Lord Lynden appelle l'attention de la chambre sur le rapport du colonel Jerboise au sujet des défenses du Canada. Sa Seigneurie démontre que, d'après ce

rapport, les fortifications du Canada sont dans un état pitoyable; les uns sont insuffisantes, les autres complètement défectueuses. Sa Seigneurie demande si elle doit continuer ainsi, et déclare qu'elle se méfie beaucoup de l'ambition des Américains du Nord. Quelques philosophes diront peut-être que les Américains sont trop prudents pour vouloir s'attaquer aux possessions anglaises et s'emparer du Canada; mais ce raisonnement pourrait être juste si les Américains n'avaient point, depuis quatre à cinq ans, prouvé que cette prudence avait été complètement abandonnée, pour faire place à une ambition excessive.

L'orateur cite quelques documents qui prouvent combien il importe que le Canada soit parfaitement fortifié.

Il faut tout prévoir; admettons un instant que l'ordre du général Dix n'eût pas été révoqué, qu'est-ce qui aurait pu en résulter? Faut-il se fier aux rapports transmis par le télégraphe? Evidemment non; la preuve, c'est qu'on annonçait, il y a quelques jours, la paix très prochaine entre le Nord et le Sud et que toutes ces rumeurs étaient complètement fausses.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Canada ne paraît pas fort édifié sur les intentions pacifiques du Nord en égard à l'Angleterre, puisqu'ils ont chargé le colonel Jervis de faire savoir à la mère-patrie qu'ils concourraient volontiers, et de tout leur pouvoir, à fortifier la colonie, surtout le lac Ontario. Ou le Canada est utile à l'Angleterre, ou il ne l'est pas; dans le premier cas il faut mettre le Canada en état de défense, dans le second, il faut immédiatement rappeler nos troupes, devenues inutiles, et laisser la colonie se défendre elle-même, comme bon lui semble.

Le comte de Grey et Ripon répond que la colonie et le gouvernement anglais sont d'accord pour mettre le Canada en état de défense.

Le gouvernement proposera donc au parlement de consacrer la somme de £200,000 pour augmenter les fortifications de Québec; cette année, une somme de £50,000 sera suffisante; de son côté le gouvernement canadien se chargera de fortifier Montréal et tout le territoire de l'Ouest. La colonie compte mettre sur pied 85,000 hommes de la milice; le gouvernement de Sa Majesté aidera ce corps à se constituer et à rendre des services au pays.

Le comte de Derby dit qu'il a toujours approuvé le gouvernement de garder une stricte neutralité entre les belligérants, que cette question du Canada est fort délicate, fort importante. Sa Seigneurie s'élève même que dans le discours de la couronne, on n'en ait pas dit un mot; elle trouve que le gouvernement de Sa Majesté a été bien long à s'apercevoir des dangers qui pouvaient menacer la colonie; parmi ces dangers, l'orateur cite les armements des fédéraux sur les lacs; or, il y a certaines éventualités qu'il faut malheureusement toujours prévoir; eh bien! le gouvernement n'a rien fait pour se mettre en mesure au cas où ces éventualités viendraient à surgir. L'Angleterre, en un mot, n'a fait aucun armement sur les lacs.

Vous voulez fortifier sur la terre ferme; c'est très bien, mais cela ne suffit pas; il faut faire des armements sur les lacs, c'est de là que peut venir le véritable danger. Vous dites que vous allez dépenser £200,000 pour fortifier Québec; les Canadiens, eux, en dépenseront 4 à 500,000 pour fortifier Montréal et la partie ouest de la colonie; quand ces fortifications seront-elles terminées? dans dix ans... c'est-à-dire, quand toute éventualité de danger aura disparu; car, remarquez le bien, si un danger existe (et je prie Dieu de nous le préserver d'un pareil malheur), ce danger est imminent; et ce n'est pas dans quelques années mais dans quelques mois qu'il peut se présenter.

Quelles sont les dispositions du Canada à notre égard? Mon Dieu! Si les Canadiens manifestaient l'intention de se séparer de la mère-patrie, il serait de notre honneur et de notre devoir de respecter l'indépendance du Canada; mais dans l'état actuel des choses, les Canadiens ne demandent pas mieux que de s'unir à nous, il faut donc les protéger efficacement, c'est ce que le gouvernement n'a point fait.

Le comte Granville fait remarquer que ce n'est qu'en novembre dernier que les États fédéraux ont adressé des communications au gouvernement au sujet de leurs armements sur les lacs, et que la mère-patrie est disposée à protéger de tout son pouvoir les Canadiens.

Le comte Russell dit que les Canadiens eux-mêmes n'ont pas trouvé plus tôt qu'il était de leur devoir de se défendre; mais dès que les Canadiens ont manifesté l'intention d'établir de plus nombreuses fortifications, le gouvernement n'a point perdu de temps pour venir en aide à la colonie.

Le duc de Somerset dit qu'une commission étudie en ce moment les mesures qu'il importe de prendre au sujet des armements des lacs.

CANADA.

QUEBEC, 13 MARS 1865.

Le vote.

La grande question constitutionnelle est résolue.

Samedi, à 4 heures du matin, la Chambre d'Assemblée a approuvé, par un vote de 91 voix contre 33, le projet de constitution sorti des conférences de Québec.

Nous avions une trop bonne opinion

de la majorité des députés pour douter un instant qu'elle put se laisser influencer par les ridicules jérémiades des anti-fédéraux; nous étions certains que la grande question de la confédération, qui est tout à la fois pour nous surtout Bas-Canadiens, une question de sûreté et une question d'avenir, sortirait triomphante de la lutte parlementaire; mais le dénouement a encore dépassé nos espérances. Fait presque inouï dans les annales parlementaires des pays soumis au régime constitutionnel, le changement constitutionnel qui porte dans ses flancs les destinées de l'Amérique britannique du Nord, qui blesse ou flatte tant d'intérêts divers, a été sanctionné par une majorité dépassant le tiers du chiffre qui représente le nombre total des députés.

Ce résultat si extraordinaire n'est pas, ne peut pas être le fait d'une conspiration ou d'un hasard; c'est une communauté de vues chez des hommes politiques de tous les partis, de toutes les races, de toutes les croyances à sa raison d'être ailleurs que dans les mesquines passions qui dictent, d'ordinaire, les décisions des grands corps délibérants; l'instinct de conservation, le sentiment d'un danger imminent ont seuls pu rallier autour du drapeau de la confédération cette écrasante majorité, composée d'éléments politiques, nationaux et religieux si différents.

Une analyse du vote de la séance de vendredi est la meilleure réponse qui puisse être faite aux calomnieuses anti-fédérales qui ne manqueraient pas de jeter les épithètes de traitres à la face des 91 députés de la majorité.

Voici, d'abord, le vote pris sur la question préalable:—

POUR—Alley, Archambault, Ault, Beaubien, Bell (Russell), Bellerose, Blanchet, Brown, Brousseau, Brown, Burwell, Bowman, J. H. Cameron, Carling, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Connell, Cowan, Currier, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dickson, Joseph Dufresne, Dunsford, Thomas Ferguson, William Ferguson, Galt, Gaucher, Harwood, Higginson, Howland, Haultain, Irvine, Jackson, Jones, Ford Jones, Knight, Langevin, Le Boutillier, Morrison, J. A. Macdonald, Alex. MacKenzie, Hope MacKenzie, McConkey, McDougall, McKellar, McFarlane, McGivern, McIntyre, McKellar, Morris, Magill, Poirer, Poupore, Raymond, Remillard, Robitaille, Rose, J. J. Ross, J. Sylvester Ross, Walter Ross, Rankin, Seabie, Shanly, A. M. Smith, J. Shuter Smith, Somerville, Stirling, Wells, Sylvain, Thompson, Walsh, Webb, White, Wilson, Wood, Amos Wright, Alonzo Wright.—53.

CONTRE—Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Caron, Coupal, A. A. Dorion, E. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Evanturel, Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrin, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche, Lajoie, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, John Macdonald, J. S. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Taschereau, Thibodeau, Tremblay, T. C. Wallbridge.—39.

Voici maintenant la division qui a eu lieu sur la motion principale, proposant l'adoption du projet de constitution:—

POUR—Alley, Archambault, Ault, Beaubien, Bell, Bellerose, Blanchet, Brown, Brousseau, Brown, Burwell, Bowman, J. H. Cameron, Carling, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Connell, Cowan, Currier, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dickson, Joseph Dufresne, Dunsford, Thomas Ferguson, William Ferguson, Galt, Gaucher, Harwood, Higginson, Howland, Haultain, Irvine, Jackson, Jones, Ford Jones, Knight, Langevin, Le Boutillier, Morrison, J. A. Macdonald, Alex. MacKenzie, Hope MacKenzie, McConkey, McDougall, McKellar, McFarlane, McGivern, McIntyre, McKellar, Morris, Magill, Poirer, Poupore, Raymond, Remillard, Robitaille, Rose, J. J. Ross, J. Sylvester Ross, Walter Ross, Rankin, Seabie, Shanly, A. M. Smith, J. Shuter Smith, Somerville, Stirling, Sylvain, Thompson, Walsh, Webb, White, Wilson, Wood, Amos Wright, Alonzo Wright.—91.

CONTRE—Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Caron, Coupal, A. A. Dorion, E. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Evanturel, Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrin, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche, Lajoie, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, John Macdonald, J. S. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Rymal, Seatcherd, Taschereau, Thibodeau, Tremblay, T. C. Wallbridge.—33.

On voit qu'il n'y a eu dans ces deux divisions qu'un déplacement de six voix. Ces dix députés sont: MM. Evanturel, Gibbs, Gaudet, Huot, Parker et Powell, qui après avoir voté contre la question préalable, votèrent pour la motion principale.

Cinq députés, seulement, étaient absents: MM. Dunkin, Abbott, et Daoust, du Bas-Canada, et MM. Notman et Monro du Haut-Canada; ce qui, avec le Président de la Chambre complétait le personnel de la Chambre d'Assemblée. Des trois députés Bas-Canadiens deux étaient en faveur de la confédération; les deux députés Haut-Canadiens étaient également favorables à la mesure.

En décomposant le vote sur la motion principale, c'est-à-dire pour le projet de constitution, on trouve que la majorité est composée: de la majorité des députés des deux sections; de la majorité des députés canadiens-français et de la majorité des députés catholiques.

DÉPUTÉS HAUT-CANADIENS.

POUR—Ault, Bell (Russell), Brown, Burwell, Bowman, J. H. Cameron, Carling,

Cartwright, Chambers, Cockburn, Cowan, Currier, Dickson, Dunsford, T. Ferguson, W. Ferguson, Gibbs, Higginson, Howland, Haultain, Jackson, Jones, Ford Jones, Morris, J. A. Macdonald, H. McKenzie, McKenzie, McConkey, McDougall, McKellar, McGivern, McIntyre, McKellar, Morris, Magill, Parker, Powell, J. S. Ross, W. Ross, Rankin, Seabie, Shanly, A. M. Smith, J. S. Smith, Stirling, Street, Thompson, Walsh, Wells, White, Wilson, Wood, Amos Wright.—54.

CONTRE—Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Caron, Coupal, A. A. Dorion, E. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Evanturel, Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrin, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche, Lajoie, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, John Macdonald, J. S. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Taschereau, Thibodeau, Tremblay.—25.

Majorité des députés haut-canadiens en faveur de la confédération:—46.

DÉPUTÉS BAS-CANADIENS.

POUR—Alley, Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Cartier, Cauchon, Chapais, Connell, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dickson, Dufresne, Evanturel, Galt, Gaudet, Gaucher, Harwood, Huot, Irvine, Knight, Langevin, Le Boutillier, McKellar, McKellar, Morris, Magill, Poirer, Poupore, Raymond, Remillard, Robitaille, Rose, J. J. Ross, Somerville, Sylvain, Webb, Alonzo Wright.—37.

CONTRE—Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Caron, Coupal, A. A. Dorion, E. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Evanturel, Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrin, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche, Lajoie, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, John Macdonald, J. S. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Taschereau, Thibodeau, Tremblay.—25.

Majorité des députés Bas-Canadiens en faveur de la confédération:—12.

DÉPUTÉS CANADIENS-FRANÇAIS.

POUR—Alley, Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Cartier, Cauchon, Chapais, Connell, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dickson, Dufresne, Evanturel, Galt, Gaudet, Gaucher, Harwood, Huot, Langevin, Le Boutillier, Poulain, Poupore, Raymond, Remillard, Robitaille, J. J. Ross, Sylvain.—27.

CONTRE—Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Caron, Coupal, A. A. Dorion, E. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Evanturel, Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrin, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche, Lajoie, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, John Macdonald, J. S. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Taschereau, Thibodeau, Tremblay.—22.

Majorité des députés canadiens-français en faveur de la confédération: 5.

DÉPUTÉS CATHOLIQUES.

POUR—Alley, Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Cartier, Cauchon, Chapais, Connell, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dickson, Dufresne, Evanturel, Galt, Gaudet, Gaucher, Harwood, Huot, Langevin, Le Boutillier, Poulain, Poupore, Raymond, Remillard, Robitaille, J. J. Ross, Sylvain.—28.

CONTRE—Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Caron, Coupal, A. A. Dorion, E. Dorion, Duckett, Alex. Dufresne, Evanturel, Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrin, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labrèche, Lajoie, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, John Macdonald, J. S. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Taschereau, Thibodeau, Tremblay.—24.

Majorité des députés catholiques en faveur de la confédération: 4.

Il y a donc eu, sur le vote vendredi, concours de toutes les majorités; majorité sectionnelle, majorité sous le rapport des races, majorité sous le rapport des croyances. Or, nous le répétons, un tel résultat ne peut être le fait d'un complot ou d'un hasard. Des hommes politiques, séparés par des intérêts si divers, et dans bien des cas si opposés, ne se rencontrent pas ainsi sur un même terrain sans y avoir été poussés par de graves raisons, par le devoir, par la conscience.

Le vote de vendredi restera donc aux yeux de tous les hommes sages, comme l'expression d'une grande pensée inspirée par un grand intérêt; comme l'expression d'une grave détermination motivée par un danger imminent menaçant tous les partis, toutes les races, toutes les croyances. Toute autre interprétation de ce concours inouï de majorités serait, à la fois, une insulte à la vérité, une injure au bon sens et une calomnie.

Les Chambres.

Séance de Vendredi.

Un long débat a eu lieu vendredi, dans le Conseil Législatif, sur le projet de loi ministériel relatif aux pêcheries. La mesure a subi sa seconde lecture sans division.

Vendredi, dans la Chambre d'Assemblée, les débats sur la confédération ont repris leurs cours après l'expédition des affaires de routine. M. Holton, toujours fidèle à son rôle de tireur, souleva au commencement des débats une question d'ordre qui donna lieu à une assez longue discussion. M. Holton prétendait que la motion relative à la question préalable n'était pas dans l'ordre, parce qu'une telle motion étant regardée comme un amendement ne devait pas avoir pour moteur et secondaire les mêmes membres qui avaient proposé et secondé la motion principale. Le Président déclara que la motion était dans l'ordre attendu qu'elle ne pouvait être considérée comme amendement, son but étant spécialement d'empêcher que des amendements fussent faits à la motion principale.

C'est M. Taschereau qui a pris le premier la parole sur le projet de constitution. Dans un discours de plus d'une heure, M. Taschereau a énuméré les griefs qu'il avait contre la confédération d'abord, puis contre l'œuvre des conférences de Québec. M. Taschereau a commencé par dire que le projet de confédération venait dix ans trop tôt; que la construction du chemin de fer intercolo-

nial devrait précéder d'au moins cinq ans l'union fédérale des provinces de l'Amérique britannique du Nord; que nous ne connaissions pas assez les provinces maritimes pour nous unir à elles. Nous étions habitués à entendre M. Taschereau nous faire raisonner.

M. Taschereau en déclarant l'union fédérale prématurée a l'air d'ignorer que les événements politiques des trois dernières années en font non pas une question d'opportunité mais une question de nécessité et que le chemin de fer intercolonial, comme l'expérience des dernières années le prouve, est impossible sans la confédération. M. Taschereau prétend que nous ne connaissons pas assez les provinces maritimes; quel genre de renseignements sur leur compte M. Taschereau voudrait-il donc avoir? Ne connaissons-nous pas leurs ressources, les mœurs de leurs habitants, leurs revenus, etc? M. Taschereau voudrait-il, par hasard, que les liens de parenté précédassent de quelques années le lien fédéral? M. Taschereau est ensuite passé à l'examen du projet de constitution; il a commenté quelques unes des principales clauses, qu'il a blâmées.

M. Smith qui a succédé à M. Taschereau a exposé très brièvement son opinion sur le projet en question et s'est prononcé en faveur de la mesure. M. Shanly, dans un très long discours, a dit les graves raisons qui justifiaient la ligne politique suivie par le gouvernement, et a fait valoir tous les arguments qui peuvent être amenés à l'appui du projet de constitution et de la confédération.

Le col. Rankin, qui a pris la parole après M. Shanly, s'est également prononcé pour la confédération et il s'est spécialement attaché à démontrer la faiblesse des arguments donnés par les adversaires de la mesure.

M. Dufresne a pris à tâche de répondre aux trois foudres de l'opposition: MM. Perrault, J. B. E. Dorion et Laframboise, et il s'en est très bien acquitté. Il a disséqué tour à tour ses trois sujets, qui sont sortis passablement chiffonnés de ses mains. M. J. B. E. Dorion, surtout, a en largement son compte; M. Dufresne après avoir au moyen de citations, exposé la Chambre, les principes sociaux et politiques du député d'Arthabaska, a fait voir combien il était ridicule d'entendre des hommes imbus de principes si subversifs se poser en champions de la religion et de la nationalité de la population du Bas-Canada.

M. Webb a été très court dans ses remarques; il s'est prononcé pour le projet de constitution, tout en se réservant la faculté de voter pour l'appel au peuple.

M. Rymal a fait son petit discours annuel. Le gentleman farmer a beaucoup égayé la Chambre par ses saillies. Il s'est prononcé contre la confédération parce qu'elle aura pour effet de mettre le Haut-Canada à la merci des autres provinces. Nous aimerions à savoir des anti-fédéraux bas-canadiens ce qu'ils pensent de cela.

M. Huot a pris la parole après M. Rymal. Le député de Québec-Est a commencé son discours par des considérations générales sur les derniers événements politiques, sur leurs causes et leurs résultats. Il a ensuite abordé la question soumise à la Chambre et s'est prononcé pour le projet de constitution; il a donné en passant quelques coups d'épingle à l'adresse de quelques uns des membres du ministère et puis, pour ne pas faire de jaloux, sans doute, il a converti le blâme de l'opposition de n'avoir à la bouche que les épithètes de traître pour ceux qui, sur cette grande question, ne pensent pas comme elle. M. Huot se proposait de passer en revue les principales clauses du projet de constitution, mais l'épuisement l'a empêché de terminer ses remarques. Le discours du député de Québec-Est a été écouté avec le plus grand silence et a eu le privilège d'être alternativement applaudi par la droite et la gauche.

MM. Parker, Holton, de Niverville, Gagnon, Huntington et Thos. Ferguson ont successivement pris la parole et exposé brièvement leur opinion. MM. Huntington, Gagnon et Holton se sont prononcés contre le projet de constitution; les autres se sont déclarés en faveur de la mesure. Lorsque M. Ferguson est repris son siège les cris de "question question!" se firent entendre et personne ne se levant pour parler, le Président, sur la demande de la Chambre, fit appeler les membres, éparés dans les différentes parties des bâties du Parlement.

La motion relative à la question préalable fut d'abord proposée; l'appel des députés en faveur de la motion, puis de ceux contre la motion se fit dans le plus grand silence. Le résultat du vote, que nous donnons dans une autre colonne, fut accueilli par de bruyants applaudissements.

La motion principale fut immédiatement mise aux voix. Le résultat de ce vote final fut regu par des applaudissements enthousiastes partis de tous les points de la salle.

Après ce vote, M. J. A. Macdonald annonça que les autres motions de forme seraient proposées aujourd'hui après l'expédition des affaires de routine. C'est à l'occasion de ces motions que M. Hyland Cameron proposera son amendement relatif à l'appel au peuple; on s'attend à une grande discussion sur cet amendement et à un vote passablement divisé.

La Chambre s'est ajournée à 5 heures moins 25 minutes du matin après avoir chanté en chœur le *God Save the Queen*. La séance du 10 mars 1865 occupera dans les annales parlementaires du Canada une place importante. Cette séance sera pour le Canada le point de départ d'une nouvelle ère politique, qui, nous l'espérons, justifiera nos espérances et celles des hommes politiques qui ont pris sur eux la lourde responsabilité de la grande mesure de la confédération.

La langue française dans la confédération.

Vers la fin de la séance de vendredi, M. Evanturel a demandé au Procureur Général du Haut-Canada l'explication de la clause du projet de constitution relative à l'usage de la langue française dans la législature fédérale.

M. J. A. Macdonald a répondu en ces termes: "Le sens de la résolution est celui-ci: que tous les droits des canadiens-français relatifs à l'usage de leur langue ce qu'ils sont actuellement dans la législature présente (applaudissements.) Je désire ajouter que lorsque cette question a été posée dans les conférences de Québec, les députés déclarèrent immédiatement qu'il était juste et équitable que les canadiens-français fussent maintenus dans leurs droits actuels touchant l'usage de leur langue."

M. A. A. Dorion dit que toute la garantie de ces droits était actuellement dans la b. une volonté de la majorité. L'acte d'Union, ajouta M. Dorion, prohibait la langue française, mais la clause prohibitrice a été depuis biffée. La sauvegarde de ce droit est donc actuellement toute dans la bonne volonté de la majorité.

M. J. A. Macdonald répondit: "que pour remédier à cette déficience il a été passé dans les conférences une résolution qui sera incorporée dans l'Acte impérial."

Cette déclaration aura pour effet de rassurer ceux de nos compatriotes qui craignaient de voir, dans un avenir plus ou moins éloigné, notre langue bannie de la législature fédérale. Nous serons même sous ce rapport dans une position préférable à celle que nous occupons actuellement, puisque nos droits, qui n'ont actuellement pour sauvegarde que le bon plaisir de la majorité, seront mis à l'abri de toute atteinte par une clause spéciale de la future constitution.

Ordinations.

Samedi, dernier, le onze du courant, à la Cathédrale, Monseigneur l'Administrateur a conféré l'ordre sacré de la Prétrise à M. Jos. Patrick Delahy, diacre du diocèse de Québec; Cohier du diocèse de Montréal, et J. Bte. Napoléon Laliberté, de ce diocèse; et le Souv. Diaconat à M. John Joseph Graham, du diocèse de Kingston.

Sa Grandeur a aussi promu aux ordres mineurs, M. Michael Thumpkein, du diocèse d'Arichat, et donné la Tonsure cléricale à M. Michael Donohue, du diocèse de Kingston.

Nous publierons dans notre prochain numéro un compte rendu aussi détaillé que possible de la revue des membres de l'Association parlementaire d'exercice, qui a eu lieu samedi après-midi en présence de Son Excellence. Le temps et l'espace nous manquent ce matin.

La ligne de la Rivière du Loup.

Nous avons promis de tenir nos lecteurs au courant des faits et gestes de cette ligne: voici les détails qu'on nous donne sur la promenade sentimentale qu'ont faite, vendredi, les passagers du train de la Rivière du Loup.

Le train en destination de la Rivière du Loup quitta la Pointe-Lévis vendredi à 11 heures de la matinée, misérablement traîné par une locomotive dans le plus mauvais ordre possible. Une heure envair avant le départ du train, un train spécial, traîné par un superbe engin, nullement avarié celui-là, partait à toute vapeur pour Montréal, n'ayant à peu près pour tout passager que le directeur du Grand-Tronc, M. Brydges.

Le train de la Rivière du Loup se rendit clopin-clopat, grâce à l'état délabré de son engin, à la station de St

Jean Chrysostôme où il n'arriva que très tard dans l'après-midi. La neige accumulée en grande quantité sur la ligne l'empêcha de continuer sa route. La locomotive fut détachée et envoyée avec la charne pour enlever la neige; elle resta, grâce toutefois à son état délabré, bloquée dans la neige entre St. Henri et St. Jean Chrysostôme. Pendant tout ce temps, une partie des passagers, qui étaient en nombre considérable, faisaient comme la sœur Anne, et comme elle, ils ne voyaient rien venir; l'autre partie se souillait dans les doigts; les autres enfin, assis philosophiquement dans les chars immobiles, dinaient par cœur.

Enfin, enfin, dans la soirée, très tard, le sifflet d'une locomotive se fit entendre aux oreilles des passagers dont la patience commençait à se rassier et le train repartit... pour revenir à la Pointe-Lévis où il arriva à minuit et demi.

Nous tenons ces détails de membres du clergé qui étaient au nombre des passagers.

Maintenant, tout en faisant la part du mauvais état de la ligne à la suite de la tempête que nous avons eue jeudi, nous disons que la responsabilité de ce contre-tout ne tombe pas la compagnie. Si on eut en, nous ne dirons pas la précaution, mais le bon sens de mettre sur le train un engin sain, nous n'aurions pas été aujourd'hui à la peine de réitérer nos plaintes. Le train se serait probablement rendu heureusement, quoiqu'un peu tard, à sa destination, et le public n'aurait pas eu un nouveau sujet de mécontentement contre la compagnie.

Il est fâché le Père Duchêne.

Le Père Duchêne No 2, ou, si vous aimez mieux, le journal des onze prophètes écume de rage en présence du résultat du vote sur le projet de confédération.

Nous défions le lecteur le plus partial de lire les extraits suivants de la dernière tartine de M. M. Lancôt, sans hausser les épaules de pitié. Les italiques sont de nous.

"Tous les membres de la chambre qui ont voté pour la confédération se sont parjurés. Ils avaient juré de faire observer la constitution et de l'observer eux-mêmes—et ils l'ont décrié de nullité. Cela, dans le langage de la loi s'appelle parjure."

"Mais parmi les 91 se trouvent force gens qui ont surpassé leurs collègues! Parmi les 91 il n'y a pas que des violateurs de la loi morale, et de la constitution! Parmi les 91 il n'y a pas que des parjures et des traitres politiques!"

"Non!"

"Parmi les 91, il y a aussi des paricides!"

"Que tout Français qui a du sang chaud dans les veines, et un cœur qui palpite, ait le courage de leur dire: Vous avez renié notre mère, nous vous renions pour nos frères!"

Ah! Si le Père Duchêne vivait encore, avec quelle joie ne donnerait-il pas l'accolade à son illustre poulot canadien!!

Election aux Provinces d'en Bas.

On lit dans la *Minerve* de samedi: On a bien voulu nous permettre de publier les extraits suivants d'une lettre reçue à Montréal, hier:

(Traduction).

St. Jean, N. B.

Nos élections sont finies. Vous ne pouvez vous faire une idée de la quantité d'argent dépensée par les Etats-Unis, surtout par ceux du Maine et du Massachusetts, pour remporter cette victoire annexioniste. Cela se comprend. Les marchands de Portland et de Boston aiment mieux, pour le moment, sacrifier quelques milliers piastres chacun que de voir le commerce des provinces maritimes leur échapper. Ils savent fort bien que la confédération une fois établie, les produits de l'Ouest descendront par les canaux du Canada pour se rendre à Montréal et à Québec, où ils seront mis à bord de voiliers ou d'une ligne directe de vapeurs, pour être exportés dans toutes les provinces du Golfe.

Les Américains paraissent bien décidés à remporter d'autres victoires. Il est étonnant que dans une élection comme celle-ci, dont le but était d'approuver ou de désapprouver le plan de confédération, il n'en ait pas été plus souvent question. Affaires de localité.—Or, Américain,—voilà ce qui a fait l'élection.—A.

Soyez persuadé que si l'opposition en Canada demandait un appel au peuple, vous verriez une légion de grands *Yankees* se rendre chez vous, acheter la presse oppositionniste, s'ils ne l'ont pas déjà fait, et mener rondement vos élections avec leur or; car il ne s'agit pas de *greenbacks*. Dieu veuille que vous n'ayez pas ce trouble.

Un dernier mot. Je ne serais pas étonné que les nouveaux membres élus de ce district ne soient au fond pour la confédération et qu'à l'ouverture des Chambres tout changerait. Ils ne seront pas là en face du peuple, que les Etats-Unis ont acheté pour eux.

Nominations.

On lit dans la Gazette du Canada de samedi :

Bureau de l'Agriculture, de l'Immigration et des Statistiques.

Québec, 6 mars, 1865.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer en remplacement de feu le Docteur Nault, le Docteur A. Rowland, Médecin visiteur du Port de Québec, conjointement avec le Docteur L. J. Roy.

Par ordre,
J. C. TACHÉ,

Député du Ministère de l'Agriculture.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal, 4 Mars, 1865.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, nommer les personnes dont suivent les noms commissaires d'école pour les municipalités ci-dessous :

Comté de Témiscouata—Village de St. Etienne.

M. William Hodgson.

Comté de Lotbinière—St. Gilles :

M. Michel Parent.

Comté de Val-de-France—St. Marthe.

M. Calixte Milard.

Comté de Châteauguay—Village de Baguetteville :

Le Révérend M. François Morin.

Comté de Dorchester—St. Marguerite :

M. Onésime Laflamme.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,

Surintendant de l'Éducation.

Nécrologie.

Le séminaire de Nicolet qui avait ressenti une si vive douleur à la mort de messire Ferland, de cet homme qu'il s'honorait à si juste titre d'avoir eu pour élève, pour directeur et pour supérieur, allait être bientôt après appelé à rendre les derniers devoirs à l'un de ses plus anciens et de ses plus savants professeurs, M. Frs. Désaulniers.

Cet homme que cette Institution se glorifie aussi d'avoir formé, et qui, ainsi que feu Messire Ferland, avait des droits tout particuliers à sa reconnaissance, pour les éminents services qu'il lui a rendus, dans le professorat, est mort, le 3 de ce mois, des suites de l'hydropisie de poitrine dont il souffrait depuis plus de trois mois.

Il était âgé de 57 ans et onze mois, et en avait passé 45 dans l'Institution où il est mort. Né à Sainte-Anne d'Yamachiche, le 5 avril 1807, il était entré au séminaire de Nicolet, pour ne lui plus quitter, en 1819.

Il obtint, dans ses classes, de brillants succès dus à ses talents supérieurs, et en même temps à son application.

Il termina son cours en 1827 et prit l'habit ecclésiastique en 1828. L'aptitude si remarquable qu'il avait montrée pour les lettres et pour les sciences lui fit confier tout de suite les classes les plus importantes. Aussi, de 1828 à 1833, professa-t-il tour à tour la rhétorique, la philosophie intellectuelle, la physique et les mathématiques. Il fut envoyé, en 1833, par le séminaire de Nicolet, au collège de Georgetown, pour se perfectionner dans les sciences philosophiques ; et c'est vers la fin de cette année qu'il subit, d'une manière brillante, l'épreuve qui lui obtint le degré de maître-ès-arts, titre qu'il fut aussi conféré, plus tard, par l'Université-Laval.

De retour au séminaire de Nicolet en 1834, il fut chargé de la philosophie qu'il professa seul, jusqu'en 1856, époque où sa santé, déjà fort épuisée, ne lui permit plus de continuer seul cette rude besogne. Il l'abandonna, cependant, tout à fait l'enseignement qu'en 1862. Forcé par l'épuisement et par la maladie à remettre à d'autres l'emploi qu'il remplissait depuis 35 ans, il ne voulut pas rester sans occupation. Il se livra à un autre genre de travail qui, sans lui faire éprouver trop de fatigues, utilisa ses derniers loisirs. Depuis quelques années, il avait formé le projet de faire l'histoire de l'établissement où il avait demeuré si longtemps ; il commença, d'abord, par former la liste de tous ceux qui y ont étudié depuis sa fondation. Mais, pour réussir dans ce travail, il lui fallait bien des recherches et c'est à quoi il s'occupait, durant les deux dernières années de sa vie. Il était parvenu, non-seulement à recueillir tous les noms des élèves, mais encore à établir d'une manière précise l'année où chacun est entré au collège et celle où il en est sorti, ainsi que le lieu de sa naissance et la profession qu'il a exercée, dans la société, après ses études, et il allait pouvoir réaliser tout son projet lorsque la mort est venue l'arrêter au milieu de ses travaux.

Le regrette défunt joignait à une grande mémoire, une haute intelligence et un excellent jugement. Il s'exprimait avec beaucoup de facilité, et son langage toujours correct et plein d'énergie ne manquait point d'élégance. Il possédait à fond l'histoire de son pays, et surtout l'histoire des différents partis politiques, qui, en différents temps, ont été appelés à jouer un certain rôle dans le gouvernement. Il connaissait aussi parfaitement la généalogie d'un grand nombre de familles canadiennes. Aussi, était-il souvent consulté à ce sujet.

Quoiqu'il ne fût étranger à aucune des branches qui s'enseignent dans nos collèges, et qu'il réussit dans chacune d'elles d'une manière à lui faire honneur, il en est une, cependant, où il excellait, et où plus d'une fois il a fait preuve d'une rare capacité ; cette branche est celle des mathématiques. La grande réputation qu'il s'était acquise en cette science lui valut deux fois l'honneur d'être consulté, par le gouvernement, comme mathématicien ; et on peut dire que de ce point, comme sur bien d'autres, M. Désaulniers était incontestablement un homme très-éminent.

Que dire maintenant du mérite de cet homme qui a consacré sa vie entière à l'œuvre si belle et en même temps si ardue de l'enseignement philosophique. Pour qui connaît les fatigues du professorat et tout ce qu'il exige d'aptitude, de patience et de généreux dévouement, il est indubitable qu'une vie passée toute entière, comme la sienne, dans l'exercice de ce pénible emploi, est digne de tout éloge, surtout si on fait attention aux difficultés sans nombre que M. Désaulniers avait à vaincre à l'époque où il débuta dans la carrière de l'enseignement. Les maisons d'éducation ne possédaient pas alors les avantages qu'elles possèdent aujourd'hui sous le rapport des bibliothèques, et les professeurs, n'ayant sou-

vent pour consulter qu'un très petit nombre d'auteurs, à leur disposition, étaient pour ainsi dire laissés à leurs propres ressources. Quel n'est donc pas le mérite de cet homme qui, malgré les fatigues et l'ennui qu'il devait naturellement éprouver dans l'exercice continu de sa charge, malgré les difficultés qu'il avait à surmonter dans l'enseignement, passa néanmoins trente-cinq ans de sa vie à cette rude besogne ?

M. Désaulniers est mort sous-diocèse ; son humilité et la crainte que lui inspirait l'exercice du ministère ne lui permirent pas d'aspirer aux ordres supérieurs.

Il appartenait à une des premières familles du pays sous le rapport des talents, de la science et des positions que plusieurs de ses membres ont occupées. Son vénérable père, M. Frs. Désaulniers, aujourd'hui octogénaire, et son frère, le docteur L. L. Désaulniers, ont été appelés, à plusieurs reprises, par leurs concitoyens, à soutenir leurs droits dans le parlement ; et tout le monde connaît la haute réputation, si justement acquise, de son frère, le révérend M. Isaac Désaulniers, professeur de philosophie au collège de Saint-Hyacinthe.

Les funérailles de feu M. Désaulniers ont eu lieu ce matin, le 7 du courant, dans l'église de Nicolet. Le révérend M. Isaac Désaulniers, frère du défunt, a chanté le service auquel assistaient grand nombre de prêtres et de laïques. La levée du corps avait été faite par monsieur le grand vicaire Lallée, des Trois-Rivières. Monsieur le grand vicaire Thomas Caron, supérieur du Séminaire, a chanté l'absoute.

Le corps de M. Désaulniers a été déposé, suivant son désir, à côté de celui de feu messire Leprohon, cet ancien directeur, qu'il avait tant estimé et dont il conservait toujours le plus vif souvenir. (Journal de Québec.)

États-Unis.

Les rapports que l'on a reçus sur les mouvements de Sherman ne sont pas revêtus d'un caractère officiel.

Les dernières nouvelles du Shenandoah nous apprennent que tout est tranquille dans ce quartier.

Beauregard fortifie Raleigh et Goldsboro. Le Herald dit que le Secrétaire du Trésor s'attend à retirer des prises faites sur le Sud une somme telle que le gouvernement pourra reprendre plus tôt ses paiements en espèces.

Les confédérés ont évacué Kingston le 3. Il paraît qu'ils ont abandonné tout le pays entre Newbern et Goldsboro.

Le Progress dit que Sherman sera bientôt en possession de Raleigh.

Une grande frayeur règne parmi les nègres de la Caroline du Nord, depuis qu'on leur a annoncé qu'ils allaient être enrôlés.

De fortes mesures sont prises par grand nombre de propriétaires d'esclaves pour résister aux autorités confédérées. Les nègres sont armés dans beaucoup d'endroits par leurs maîtres et ils manifestent pour la défense de ceux-ci plus de vouloir que pour la confédération.

Nous avons de très importantes nouvelles qui viennent directement de la Nouvelle-Orléans, et qui disent qu'il s'est élevé de sérieuses difficultés entre les États-Unis et la France.

La nouvelle, que Maximilien avait ordonné au Consul de Matamoros de se retirer, est confirmée.

On dit aussi que des acquits des droits de douanes sont refusés dans ce port aux vaisseaux des États-Unis.

Le major gén. confédéré Whiting, prisonnier, est mort vendredi à l'île du Gouverneur.

Vendredi, le président des États-Unis a fait sortir une proclamation déclarant que tous ceux qui ont déserté le service militaire perdront leurs droits de citoyens, si dans 60 jours, ils ne viennent pas se livrer au provost-marshal et n'alignent rejoindre leurs régiments, et que ceux qui passeront la frontière pour éviter le tirage au sort, seraient passibles de la même pénalité.

Samedi matin, le bruit courait à New-York que l'armée du Nord, sous le commandement du général Schofield, avait été défaite et avait essuyé une perte de 1500 hommes et de 60 canons. La même rumeur circulait à Washington ; mais il n'y a point de détails. On se rappelle que ce général est parti de Wilmington pour rejoindre Sherman.

Les troupes du Nord ont détruit 200,000 milles livres de Tabac à Fredericksburg. Il paraît que ce tabac avait été apporté dans cette ville par des contracteurs du Sud qui avaient reçu l'assurance qu'on leur donnerait du lard en échange et que tout s'y passerait de bonne foi.

COUR D'APPEL.

TERME DE MARS 1865.

Rapporté pour La Minerve.

Présents : Duval, juge-en-chef, Aylwin, Meredith, Drummond et Mondelet, juges.

Montréal, 8 mars 1865.

La Reine vs. McKenzie.—Verdict confirmé.

CAUSES PLAIDÉES

Christie vs. Monastesse.
Dorion vs. Kierzkowski.
Dorion vs. Kierzkowski.

9 mars.

Ramsay vs. Walker.—Jugement confirmé.—Aylwin, j. et Mondelet, j. différenciant.

Poutré vs. Lazare.—Jugement confirmé.—Foley vs. Charles do do

Dioney vs. Nordheimer do do
Atwell vs. Browne.—Jugement renversé.

Meredith, j. et Drummond, j. différenciant.
Marion vs. Glassford.—Jugement renversé.

Aylwin, j. Drummond, j. différenciant.
Mongeau vs. Lafontaine.—Jugement renversé.—Mondelet, j. différenciant.

Selby vs. Mulholland.—Jugement renversé.
McKenzie vs. Taylor.—Jugement renversé.—Mondelet, j. différenciant.

La cour d'appel siégera à Québec mardi le 13 courant.

FAITS DIVERS.

INCENDIE.—Entre 8 et 9 heures, samedi soir, le feu a détruit une maison en pierre dans la rue Champlain. Quatre familles

habitaient cette propriété, qui avait deux étages sur la rue et trois en face du fleuve. A force de travail, la Police et les Pompiers ont empêché les flammes de se communiquer aux maisons voisines. Cette maison, qui est assurée, appartenait à D. D. Young, ébénier. C'est dans la cuisine d'un des locataires, M. O'Leary, que le feu a éclaté pendant que la famille était à souper dans l'étage supérieur.

ÉCOLE MILITAIRE.—M. J. E. Taschereau, étudiant en droit, de St. Joseph de la Beauce, a obtenu, le 8 du courant, un certificat de première classe à l'école militaire de cette ville.

M. J. E. Gravelle, de St. Martin, comté de Laval, a aussi obtenu cette semaine un certificat de seconde classe après 2 mois d'étude.

M. Rémi-Napoléon Poulin, fils de J. N. Poulin, Ecr., membre pour le comté de Rouville, a obtenu, le 10 du courant, un certificat de seconde classe à l'école militaire de cette ville, après un examen des plus satisfaisants. (Communiqué.)

—Les principaux agents du Sud, MM. Jacob Thompson, Porterfield et Battersworth sont actuellement à Québec.

ST. JOSEPH.—Les messieurs du clergé sont informés que la fête patronale de Mgr l'évêque de St. Hyacinthe, qui ne peut avoir lieu le jour même de St. Joseph, se célébrera à l'évêché, le jeudi précédent, c'est-à-dire le 16 du courant. (Courrier de St. Hyacinthe.)

UNE BONNE SPÉCULATION.—L'hon. George Brown vient de vendre à Bothwell 5,000 acres de terre contenant de l'huile de pétrole. Il a vendu sa part pour \$280,000 en or. Les acheteurs sont deux ou trois compagnies de New-York, qui commenceront de suite leurs opérations. L'huile sera exportée en Europe. (Pays.)

—Le 23 février, le Pape a fait publier au Vatican deux décrets approuvant les miracles et la canonisation de la bienheureuse Germaine Cousin de Toulouse et déclarant qu'on peut procéder, en toute sécurité, à la canonisation solennelle du bienheureux Pierre Arbres, de Saragossa, martyrisé en 1855, et béatifié par le Pape Alexandre VII.

Après la lecture de ces décrets, le Pape a adressé un discours aux curés de Rome sur les principaux devoirs ecclésiastiques de notre temps.

On assure que le Pape a écrit une lettre à l'empereur Maximilien pour l'adjurer de retirer ses dernières déclarations.

Les lettres de Rome disent que le général de La Marmora a traversé cette ville en wagon se rendant à Naples. MM. de Sartiges, de Montebello et de Mérode, ont assisté aux obsèques du marquis de Caulaincourt, député.

—Les derniers avis d'Europe nous apprennent que Victor-Emmanuel est rentré à Turin le 23 février. Il a été reçu par la junte municipale et les sociétés ouvrières. La garde nationale et la population ont partout accueilli Sa Majesté par des acclamations enthousiastes.

Le roi a assisté au défilé de la garde nationale au milieu d'applaudissements vifs et prolongés.

Le roi Victor-Emmanuel s'est rendu le même soir inopinément au théâtre. Sa Majesté a été accueillie avec un enthousiasme indescriptible, dit la dépêche télégraphique.

—Les restes mortels du cardinal Wiseman ont été inhumés mercredi, le 22 février dans l'après-midi, en grande pompe, au cimetière catholique de Kensel-Green. Le cortège funèbre s'étendait sur une énorme longueur, d'environ deux milles, et l'on doutait beaucoup que l'inhumation put se faire avant la tombée de la nuit. Il a dû y avoir de 400 à 500 voitures. Le char qui portait la dépouille du cardinal était surmonté d'une espèce de couronne antique, avec des immortelles à chaque coin du baldaquin.

Sur le cercueil, qui était couvert de velours cramoisi, on avait placé un pallium d'or. La multitude qui encombrait les rues pour voir défilé le cortège était prodigieuse. Plus de 3,000 hommes de la police de la cité et de la police métropolitaine étaient rangés tout le long du parcours. Ce sont les feuilles protestantes qui nous fournissent ces détails ; ils sont donc loin d'être suspects.

—Dans la soirée du 16 février, les prisonniers de Clichy qui avaient lu le discours de l'Empereur et la promesse de la prochaine abolition de la contrainte par corps ont illuminé les fenêtres de leurs cellules.

—On télégraphie de Catane, le 16 février : « L'éruption de l'Etna s'est calmée. La lave ne sort plus que d'une seule ouverture et parcourt 4 mètres toutes les 24 heures. »

—S'il faut en croire la Stampa, l'affaire de l'université de Padoue aurait pris des proportions considérables. A la suite d'une enquête, 80 étudiants auraient été arrêtés et 200 bannis de la ville.

LES PRISONNIERS DE GUERRE.—Un journal de New-York publie ce qui suit au sujet des prisonniers de guerre du Sud détenus au Nord.

« Il y a une division de la prison de Rock Island, où sont confinés les prisonniers qui consentent à prêter le serment d'allégeance, et s'engagent pour combattre les Indiens. Ceux-là ont des rations entières de vêtements, de chauffage, de nourriture, de sucre, de café, etc. »

« Les autres prisonniers occupent les autres parties de l'établissement ; ils ont des rations de famine, et sont souvent réduits à manger des rats, des chiens, de la viande pourrie, et autres débris ramassés dans les ordures. »

« Ces deux classes de prisonniers se mêlent librement pendant le jour. »

« Un des prisonniers écrivait dernièrement la lettre suivante : »

« Je vous prie d'écrire à ma mère, pour lui dire ce que j'ai fait. Dites-lui que je ne m'attends pas à la revoir jamais, et que je désire ne la revoir jamais. Je sais que je me suis déshonoré aux yeux de toutes les personnes honnêtes ; mais ce que j'ai fait, c'est pour éviter de mourir de misère. Vous direz sans doute que j'aurais dû souffrir la mort plutôt que le déshonneur ; je l'aurais dit et fait moi-même il y a un an ; mais quoique n'a pas été dans ma position me jugerai injustement. J'ai vu la famine devant moi, et la faim m'étreindre de jour en jour, de semaine en semaine, jusqu'au point où je ne savais plus ce que je faisais. Je mourais ponce par ponce. Dans un tel état d'esprit et de corps, et pour échapper à une mort déplorable, je me suis engagé, mais il est expressément dit dans mon engagement que je ne me battrais pas contre mes propres

concitoyens, mais seulement contre les Indiens. »

« Sous le rapport des vivres, du chauffage et du vêtement, Rock Island est un échantillon assez exact de toutes les prisons militaires. Pendant ces derniers froids des prisonniers y sont morts de froids dans les cellules, les dortoirs et autres lieux de détention. »

« C'est une horrible vérité qu'il y a en ce moment dans nos prisons militaires près de cinquante mille prisonniers de guerre soumis aux tortures d'une faim continue ; qui ne peuvent même pas acheter avec leur argent la nourriture nécessaire pour ne pas mourir d'inanition. »

ANNONCES NOUVELLES.

Corporation de Québec—Jos. Hamel.

Envois Américains—Escomptes—R. S. M. Bouchette

Le Super-Phosphate de Chaux—Paul A. Lucas.

LE SUPER-PHOSPHATE

DE

CHAUX

DE

COE,

COMME ENGRAIS POUR LE BLE.

(Lettre de M. PAUL A. LUCAS, Député Shérif du comté d'Ottawa.)

Aylmer, C. E., 15 novembre 1864.

M. E. L. SNOW,

Cher Monsieur, J'ai employé un baril du Super-Phosphate de Coe le printemps dernier sur le tiers d'un champ de blé de trois acres. L'acre sur lequel j'avais mis le Phosphate a produit 60 minots de blé. Il atteint la maturité dix jours au moins plutôt que l'autre, et les épis étaient plus longs et plus pleins. Les deux autres acres ont donné 45 minots chaque ; il n'y a pas eu d'autre engrais sur ce champ. Si ce n'eût été une tempeste accompagnée de grêle en juillet, qui détruisit une partie de la récolte, je crois que l'acre avec le Phosphate aurait produit 75 minots. Ce blé eut le PREMIER PRIX à notre Exhibition Agricole. Je l'ai aussi employé avec succès sur les oignons, et j'en ai fait une bonne récolte quoique pour les trois dernières années je n'avais pas réussi à cause des vers. Vous pouvez faire l'usage qu'il vous plaira de cette lettre.

PAUL A. LUCAS.

A. Coe, ébénier, Montréal.

—1170 3m. 3p. s.

RHUMATISME

GUÉRI!

Voici une lettre que M. H. R. Gray, droguiste de Montréal, a reçue.

138, Rue Dominique,

Montréal, 18 juillet 1863.

MONSIEUR, J'ai souffert pendant longtemps d'un rhumatisme sévère, et j'ai reçu, sans aucun résultat, les traitements de divers médecins. Ayant entendu parler de la Salsepareille de Bristol, je me déterminai à en faire l'essai. Après en avoir bu six bouteilles j'ai éprouvé un grand soulagement, et après six autres bouteilles, je me suis trouvé parfaitement guéri. Le rhumatisme dont je souffrais avait son siège principal dans les dos.

Je suis avec respect,

MAD. P. LAFRANCE.

AVIS IMPORTANT.

Le public est particulièrement averti d'examiner avec soin chaque bouteille de la Salsepareille de Bristol, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros,

New-York.

Agents à Québec : John Masson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; G. G. Roux ; O. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; R. Dugal et J.-B. Martel et Cie.

Autre triomphe médical-merveilleux cure de rhumatisme. — Aucune maladie est plus agissante que le Rhumatisme, aucune n'est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche, de Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie ; une tendresse sacrée dans le sang de sa tête, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros,

New-York.

Agents à Québec : John Masson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; G. G. Roux ; O. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; R. Dugal et J.-B. Martel et Cie.

Autre triomphe médical-merveilleux cure de rhumatisme. — Aucune maladie est plus agissante que le Rhumatisme, aucune n'est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche, de Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie ; une tendresse sacrée dans le sang de sa tête, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros,

New-York.

Agents à Québec : John Masson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; G. G. Roux ; O. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; R. Dugal et J.-B. Martel et Cie.

Autre triomphe médical-merveilleux cure de rhumatisme. — Aucune maladie est plus agissante que le Rhumatisme, aucune n'est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche, de Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie ; une tendresse sacrée dans le sang de sa tête, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros,

New-York.

Agents à Québec : John Masson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; G. G. Roux ; O. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; R. Dugal et J.-B. Martel et Cie.

Autre triomphe médical-merveilleux cure de rhumatisme. — Aucune maladie est plus agissante que le Rhumatisme, aucune n'est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche, de Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie ; une tendresse sacrée dans le sang de sa tête, qu'il achète, attendu qu'aucune n'est véritable que celle qui porte la signature de Lanman et Kemp écrite sur l'étiquette bleue qui est à l'extérieur de l'enveloppe, autour de chaque bouteille. La salsepareille véritable est préparée seulement par

LANMAN & KEMP,

Droguistes en gros,

New-York.

Agents à Québec : John Masson et Cie ; J. S. Bowen ; J. E. Burke ; Bowles et McLeod ; G. G. Roux ; O. Giroux ; J. H. Marsh ; J. W. McLeod ; W. E. Brunette ; R. Dugal et J.-B. Martel et Cie.

Autre triomphe médical-merveilleux cure de rhumatisme. — Aucune maladie est plus agissante que le Rhumatisme, aucune n'est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche, de Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie ; une tendresse sacrée dans le sang de sa tête, qu'il achète, attendu qu

J. MOISSON

Mécanicien, forgeron

L'ABRICANT de lits de fer et de fonte; lits d'enfants, lits et fauteuils de voyage, lits de fer pour dortoirs de collège, hopitaux, pensionnats, faits en tout genre, sur commande.
Moulin à coudre, balances (plat-form scales) clefs, serrures, coffres-forts réparés, et tout genre d'ouvrage en fer, en acier, en fonte et en cuivre, exécuté promptement.
Rue St. Vallier, 4, St. Roch
Québec, 16 janvier 1865—1124.

A Louer.

UN TERRAIN, en face du hâvre du Palais, de 240 pieds de front sur la rue St. Roch et de 220 pieds de profondeur sur la rue de la Reine.
S'adresser à J. B. RENAUD.
Québec, 3 février 1865.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ remercie les Messieurs du Clergé et le public, en général, de l'encouragement libéral qu'ils lui ont donné, et les prie de vouloir bien le continuer à ses successeurs, Messieurs Garant et Trudel, qui, s'étant associés, occuperont la même maison et feront le même commerce.
T. H. HARDY.

LES SOUSSIGNÉS informent les Messieurs du Clergé et le public, en général, qu'ils se sont associés sous les noms et raisons de GARANT et TRUDEL, pour faire le commerce de librairie, en cette ville, et qu'ils occuperont le 1er MAI prochain l'établissement de M. T. H. HARDY, dont ils ont fait l'acquisition. Ils espèrent mériter, par leur attention et leur assiduité aux affaires, le même encouragement qui fut accordé à leur prédécesseur.
F. X. GARANT,
L. F. TRUDEL.
Québec, 10 février 1865—1156 3m.

Servante demandée.

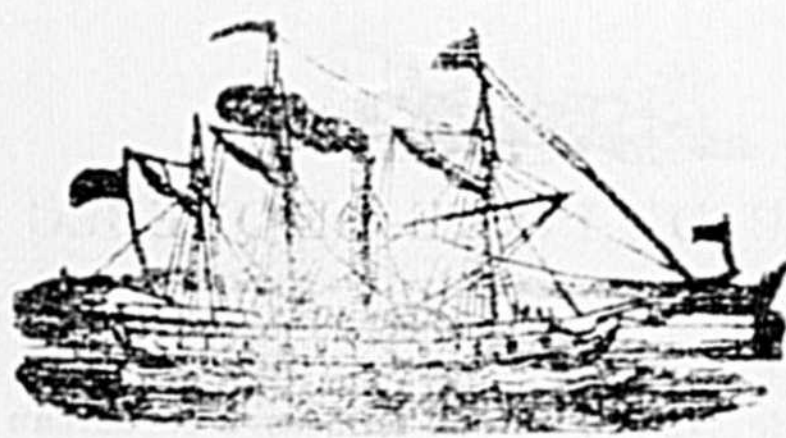
UNE SERVANTE qui entend la cuisine et qui est capable de faire l'ouvrage général d'une maison pourrait trouver une place en s'adressant à ce Bureau. Elle devra fournir de bonnes recommandations.
Québec, 22 février 1865.

JAMES FITZPATRICK,
Peintre décorateur et en batiments

TAPISSIER.

No. 28, RUE ST. AUGUSTIN,
En dehors de la Porte 3.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il s'est établi à l'endroit susmentionné et il sollicite respectueusement sa part du patronage public. Ayant passé plusieurs années au service de deux des premières maisons de cette ville, il est prêt à exécuter toutes commandes avec élégance et diligence et de la manière la plus satisfaisante.
JAMES FITZPATRICK.
Québec, 14 septembre 1864—1042



COMPAGNIE

Vapeurs Océaniques de Montréal.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Passagers inscrits pour Londonderry, ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits.

A ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants:
PERUVIAN 2600 ton - Capt Ballantine
MORAVIAN 2650 ton - Aiton
HIBERNIAN 2434 ton - Dutton
NOVA SCOTIAN 2300 ton - Wylie
BELGIAN 2290 ton - Brown
NORTH AMERICAN 1784 ton - Karr
DANUBIAN 1300 ton - Watts
ST. DAVID, 1600 ton - Aird.
Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

L'un des vapeurs ci-dessus désignés ou un autre, laissera LIVERPOOL, tous les JEUDIS, pour Portland, et partira de ce dernier port tous les SAMEDIS, à Loch Foyle pour recevoir à son bord et débarquer des passagers allant à Londonderry ou en revenant.

Voici les dates de départ:—

DE PORTLAND.
NORTH-AMERICAN, Samedi, 25 février
NOVA-SCOTIAN, " 4 mars.
MORAVIAN, " 11 "
PERUVIAN, " 18 "
HIBERNIAN, " 25 "

Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC

A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$72.50, \$76.50 et \$80.50 selon les accommodements.

D'ENTREPRISE, \$36.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Un chirurgien expérimenté se trouve sur chaque vapeur.

ALLANS, RAE et CIE, Agents.

Québec, le 22 février 1865.—306

AVIS.

Est par le présent donné qu'une action en séquestre a été intentée devant la Cour Supérieure de ce district, par Dame ELIZABETH JEFFERY, contre son époux, ALFRED SAMUEL LAPRISE, de la Cité de Québec, Hôtelier.

BOSSÉ et BOSSE, Procureurs. 1m.

Québec, 24 février 1865—1173

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulages pour l'Avoine et 2 paires de moulages pour le Blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 lieues de Québec.

Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très bien être utilisé pour un foin.

S'adresser à E. G. CANNON, N. P.

Québec, 9 mai 1864.



CORPORATION DE QUÉBEC.

Hotel-de-Ville, 3 mars 1865.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les revenus du parc aux animaux du marché St. Paul, pour une année à compter du 1er MAI prochain jusqu'au 30 AVRIL 1866, seront vendus à l'enchère dans la Salle de la Cour de Record, rue St. Louis, MERCREDI, le 15e jour de MARS courant à deux heures de l'après-midi. La mise à prix sera de NEUF CENTS PIASTRES et la somme pour laquelle se fera l'adjudication sera payable comptant et le bail sera immédiatement signé par le locataire. Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Greffier de la Cité, tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

VINS FRANÇAIS

ET AUTRES

En vente à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

CHABLIS, SAUTERNE, SAUMUR,

BEAUJOLAIS, BEAUNE,

CHATEAU MARGAUX, HAUT BRION,

CHATEAU LAFITE, POMARD,

ROMANCE, CHAMPAGNE,

FINE COGNAC, SHERRY,

OPORTO, MADERE.

Québec 2 novembre 1864.

MELASSE! SUCRE!

Récemment débarqué et à vendre par

J. B. RENAUD

Melasse de Moscouade, Demarara,

Whiskey, 50 O. P. (Old Rye).

Un assortiment de thé consistant en Hyson Twankay, Hyson Impérial, Gunpowder, Thé du Japon coloré et Souchong.

Syrup doré (Extra) en quarts.

Tabac en feuille choisi en boucates et en lles.

Tabac coupé et en poudre.

Débarqué de la Barque "Preston" de Rotterdam:

Genièvre de Kuyper en boîtes.

De la Barque "Corsair" d'Anvers:

Genièvre en barriques et en boîtes.

De la Barque "Landora" d'Anvers:

500 boîtes vitres de Belgique de toute grandeur et divers autres articles trop long à énumérer.

Québec, 18 nov. 1864.

LE PETIT ALMANACH

DU BAS-CANADA

POUR

1865

Imprimé et publié à l'établissement du Canadien depuis un grand nombre d'années.

Est maintenant en vente à la

Librairie du "Canadien,"

ainsi que chez les libraires suivants:

M. M. Leger Brousseau, M. L. Cremazie, T. H. Hardy

et J. B. Matte, Haute-Ville.

ET CHEZ

M. M. S. Hardy et Marcotte, Basse-Ville.

LE PETIT ALMANACH du Bas-Canada pour 1865, calculé pour le méridien de Québec, situé au 45° 49' 12" de latitude septentrionale, et au 71° 16' de longitude occidentale de l'Observatoire Royal de Greenwich, contient un tableau de la Cour du Banc de la Reine en appel et au criminel, des Cours Supérieures (juridiction civile), des Cours de Circuit, le nom des membres du conseil Exécutif, la Cuisinière Canadienne, LA TEMPÉRATURE de l'année, etc., etc.

J. N. DUQUET et CIE.,

Éditeurs Propriétaires du Canadien.

Québec, 14 novembre 1864.

PETIT RECUEIL

DE

CANTIQUES,

A L'USAGE DES

MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES

ET CATECHISMES.

—

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une action en séquestre a été intentée devant la Cour Supérieure de ce district, par Dame ELIZABETH JEFFERY, contre son époux, ALFRED SAMUEL LAPRISE, de la Cité de Québec, Hôtelier.

BOSSÉ et BOSSE, Procureurs. 1m.

Québec, 24 février 1865—1173

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulages pour l'Avoine et 2 paires de moulages pour le Blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 lieues de Québec.

Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très bien être utilisé pour un foin.

S'adresser à E. G. CANNON, N. P.

Québec, 9 mai 1864.

MANUFACTURE DE BANDAGES

DE

CANADA.

F. GROSS,

MACHINISTE CHIRURGICAL et Fabricant de Bandages à Ressort Elastique, Inventeur et Manufacturier de toutes sortes d'instruments pour les Différents Physiques, Ouvrier en Cuivre, Acier et Fer de toute description, 22, Rue St. Jean, en dedans.

Un nouvel assortiment en mains des Articles suivants:

KN GRON ET EN DÉTAIL:

Bandes pour Hernies de toutes descriptions, Umbilicales " " " " " "

Bandages Suspensoirs " " " " " "

Corsets " " " " " "

Corsets de Cavaliers " " " " " "

Bretelles d'Epaulles pour Dames (améliorées), " " " " " "

Appareil pour l'expansion de la poitrine, Bas Elastiques de Coton, Fil et Soie, Supports Elastiques pour la cheville du pied de Coton, Fil et Soie,

Bonnets de Genoux de Coton, Fil et Soie, Sacs d'Eponge, Bonnets de Bain,

Supports de Londres, faites en Drap et en cuir, Crouchans invisibles pour Courbure de l'épine dorsale,

Instruments pour les jambes crochues, Crouchans fabriqués à ordre, Ressorts d'Acier de toute description.

On appelle une attention toute particulière sur la Ceinture-Bandage de Londres.

Ce Bandage, pour la guérison et le soulagement de toutes espèces de hernies permettant une réduction dans ses limites naturelles, donnera, à tous ceux qui souffrent de cette infirmité fréquente du corps, un soulagement instantané et c'est un appareil simple qu'il peut être porté avec aisance dans toute posture du corps, durant le sommeil, ou quand l'exercice quelque exercice violent, et quand il est convenablement bien adapté aux Femmes.

M. F. Gross peut produire un grand nombre de certificats de Médecins et autres pour montrer que dans tous les cas ce Bandage a donné grande satisfaction et a été appliqué avec succès complet.

Toute description de Bandages fabriqués à ordre. Toutes réparations nécessaires à aucun des articles ci-haut mentionnés faites avec élégance et à des prix modérés.

—AUSI—

Un grand assortiment de Seringues et autres marchandises de Caoutchouc toujours en mains et une variété d'autres articles trop nombreux pour être mentionnés.

BRETILLES D'ACIER POUR L'EXPANSION DE LA

POITRINE.

Voici un article très supérieur et tout-à-fait neuf pour les Dames et Messieurs qui ont contracté l'habitude se courber. Il est certain que ces Bretelles repoussent au but de maintenir la poitrine étendue et le corps droit, les deux fils d'acier sur le dos passant sur les omoplates, donnant une pression douce uniforme, ainsi que la santé et l'élégance et elles sont bien faites et fortes; elles dureront longtemps et sont toujours trouvées confortables. Pour les Messieurs, et appareil pour l'expansion de la poitrine leur donnera la facilité de se passer des bretelles ordinaires (qui font dommage à la santé) simplement en coupant des trous dans le cuir de la Bande autour du corps et ainsi soutenant le Pantalon.

AVIS AUX PARENTS.

Parents, faites attention à vos enfants! Les Bretelles d'Acier nouvellement inventées par F. GROSS, fabriquées au N° 22, Rue St. Jean, en dedans, sont indispensables aux enfants, vu qu'ils sont sujets à contracter l'habitude de se courber et hausser leurs épaules à l'école, ce qui les fait croître avec des poitrines étroites et prépare les voies à la consommation et aux maladies de poitrine. Les Parents ne devraient pas oublier cela, vu qu'ils ont portant des appareils pour l'expansion de la Poitrine cela neutraliserait cette mauvaise habitude.

Les ordres seront promptement exécutés.

Québec, 23 novembre 1864—1089 6m.

LE Grand Remède Canadien

L'ELIXIR DE LA FORÊT

LE MEILLEUR REMÈDE contre la Bronchite aiguë et chronique, les Inflammations des Poux-mons, la Pleurésie, la Coqueluche, le Croup, l'Asthme, l'Enrouement, etc., etc.

et pour toutes les maladies des poitrines, et de la gorge, toutes maladies qui conduisent à la consommation. Ce remède est plus sûr que l'Huile de foie de morue et bien plus agréable à prendre.

Le Régénérateur de la Vue.

Le meilleur remède contre les maladies des yeux, les inflammations, les sautes, mal de nerfs, etc., etc.

Pilules Végétales Anti-Bilieuses.

Le meilleur remède contre les maladies de l'estomac, du foie, des intestins et des voies urinaires, garanti sans mercure. Les malades peuvent prendre ces pilules sans nuire à leurs occupations ordinaires.

(AVIS AUX VOYAGEURS.)

DOCTEUR G. J. A. VALLÉE.

N. B.—Le Docteur Vallée traite spécialement les maladies de poitrine et de la gorge; on pourra le consulter à son Bureau, vis-à-vis l'Eglise Neuve, Notre-Dame de Lévis.

Agents à Québec: O. Giroux, M. D., Haute-Ville, et Basse-Ville, Edmond Giroux, Basse-Ville, John E. Burke, Haute-Ville, W. E. Brunet, St. Roch et R. Dugal, Pharmaciens.

Québec, 21 novembre 1864—1085 12m.

MAINTENANT

EN VENTE

A la Librairie de

LEGER BROUSSEAU

INSTRUCTIONS CHRETIENNES.

POUR LES

JEUNES GENS

UTILIS A TOUTES SORTES DE PERSONNES

MÉLÈGES DE PLUSIEURS TRAITS D'HISTOIRES ET D'EXEMPLES ÉDIFIANTS

PAR UN DOCTEUR EN THEOLOGIE.

NOUVELLE EDITION

REVUE, CORRIGÉE ET APPROUVÉE.

—

APPROBATION.

Nous avons examiné avec grande attention le livre intitulé: "INSTRUCTIONS CHRETIENNES POUR LES JEUNES GENS," et nous l'avons trouvé excellent.

Nous souhaitons donc que ce livre ait sa place dans la bibliothèque de toutes les familles de ce diocèse; et nous croyons rendre un vrai service aux pères et mères de famille, en le recommandant, comme nous le faisons ici, à se le procurer, pour l'instruction de leurs enfants, et pour leur propre édification.

Donné à l'Archevêché de Québec, le 21 Septembre 1863.

† C. F. EVÉQUE DE LIOA.

A MICHEL.

DE PARIS

RUE STE. ANGELE, 14, (H. P.)

FUMISTE, GAZIER, HYDRAULICIEN,

breveté et médaillé

L'ABRICANT de calorifères économiques, à l'air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude produisant une économie de 60 pour cent sur le combustible, de fournaux de cuisine, de cheminées, et de poêles colorifères, d'usines à gaz, etc., etc.

Il s'occupe spécialement de tout ce qui concerne

Le chauffage et la ventilation

des établissements publics, des maisons particulières, couverts, etc., etc.

Le public pourra référer aux personnes suivantes qui lui ont accordées des certificats qui constatent l'efficacité et l'économie de ses appareils:

Le Rév. Ths. Hamel, directeur du pensionnat de l'Université-Laval, le Rév. P. Pilot, Procureur du collège Ste. Anne, les Révérends Dames religieuses du couvent des Ursulines de Québec, le Rév. M. Jos. Audet, curé de la paroisse Notre-Dame de Québec, le Rév. père Saché, supérieur du collège Ste. Marie de Montréal, E. Chénier, Rév. Ths. Fraser, Rév. W. Petry, Rév. F. Peachey, architecte, Rév. et à MM. J. Bernier, D. Vézina, P. Marcotte, L. Drolet, ces derniers, nommés par L. Aniot, Rév. marguillier en exercice pour surveiller l'essai de son système à l'Eglise St. Jean de cette ville.

Québec, 3 février 1865—1149 3m.

PROFITEZ

DE

P. COUTURE & CIE.,

37, Rue de la Couronne St. Roch.

LES SOUSSIGNÉS, dans le but seul de pouvoir faire place dans leur magasin à l'assortiment considérable qu'ils doivent recevoir en MARS prochain, ont décidé de

SACRIFIER A TOUT PRIX

Ce qui leur reste d'Effets d'Hiver, consistant surtout en

Draps, Casimirs, Tricots, Flanelles, etc., etc., etc.

Les acheteurs y trouveront surtout un lot considérable de COUPONS, sur lesquels les soussignés sont disposés à ne refuser aucun prix.

Les Dames y verront encore un assez bon assortiment de

Soie Glacée à Prix très réduits.

P. COUTURE & CIE.,

37, Rue de la Couronne St. Roch.

Québec, 8 février 1865

Nous annonçons respectueusement à nos Pratiques

QUI

VOUDRONT FAIRE DES ACHATS

PENDANT LA

Durée de nos Reparations

QUI SONT

COMMENCEES LE 1er DU COURANT,

QU'ILS POURRONT ENTRER

PAR LA

RUE DES FOSSES,

VIS-À-VIS

M. MOREAU, TAILLEUR.

COTE ET CATELLIER.

Québec, 3 février 1865—1057 12m.